

Avis : 17.

**Concerne : examen de juin, organisation de fin d’année.**

1. **Examen de juin**

Votre enfant a reçu ou va recevoir son horaire d’examens (disponible sur le site [www.isjchatelet.be](http://www.isjchatelet.be) et en version papier pour chaque élève). Les professeurs transmettront à votre enfant les objectifs de cette session ainsi que les critères de réussite (rappel des documents d’intention pédagogiques du début de l’année).

Au premier degré (1re et 2e), les professeurs font sortir les élèves au moment des ouvertures des grilles (si vous marquez votre accord) ce qui signifie : 10h05-11h15 et 12h05 .Si l’examen est terminé avant, les élèves doivent prendre de quoi s’occuper et réviser jusqu’à l’ouverture des grilles.

Aux deuxième et troisième degrés, les élèves sortent, toujours avec votre accord, quand l’examen est terminé. Etant donné que nous avons évalué de manière continue, nous ne pouvons pas donner d’heure de fin d’examens car celui-ci va varier en fonction de ce que les élèves doivent représenter. C’est pourquoi, les professeurs noteront l’heure de sortie d’examen de votre enfant dans le journal de classe. Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge à l’étude pendant cette période, merci de compléter le talon ci-dessous.

Pour rappel, pendant la session d’examen, l’étude est organisée jusqu’à 15h40 et le mercredi jusqu’à 12h05. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical.

Horaire de 1re et 2e

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classes | 1 | 2 |
| Jeudi 22 juin 2023  8h25 | Français | EDM |
| Vendredi 23 juin 2023  8h25 | Math | LM1 |
| Lundi 26 juin 2023  8h25 | EDM | Math |
| Mardi 27 juin 2023  8h25 | Sciences | Français |
| Mercredi 28 juin 2023  8h25 | LM1 | Sciences |
| Jeudi 29 juin 2023  8h25 | Récupération élèves absents | Examens oraux en langue et récupération élèves absents |
| Vendredi 30 juin 2023  8h25 | Délibérations | Délibérations |
| Lundi 03 juillet 2023  8h25 |  |  |
| Mardi 04 juillet 2023  De 9h00 à 18h00 | Remise bulletins  Selon l’horaire convenu avec le titulaire | |



Les professeurs concernés par un examen oral établiront un horaire avec les élèves.

1. **Recours : modalités.**

Les modalités de passage dans l’année supérieure vous ont été transmises via l’avis 14 du 9 mars 2023 (toujours disponible sur le site).

Nous vous informons lors de la remise des bulletins le 4 juillet de la décision prise par le conseil de classe concernant votre enfant (voir avis 14).

Vous pourrez alors introduire un recours contre la décision du conseil de classe.

Procédure interne :

Vous avez la possibilité en fin d’année de rencontrer les professeurs et la direction sur rendez-vous ainsi que de consulter les copies d’examens. Les attestation d’échec sont motivées mais cette rencontre peut constituer l’explication du fondement de la décision.

Si malgré cela, vous désirez introduire un recours interne, vous devez envoyer un mail ([direction@isjchatelet.be](mailto:direction@isjchatelet.be)) ou déposer un courrier motivé expliquant votre démarche avant le jeudi 6 juillet à 16h00. Il sera donné suite à votre demande le vendredi 7 juillet et la direction vous préviendra par téléphone de la décision prise.

Procédure externe :

Les parents qui auront épuisé les ressources de la procédure interne et qui ne se satisferaient pas de ses conclusions peuvent, dans les 10 jours (calendrier) qui suivent la notification de la décision, introduire un recours auprès du Conseil des Recours de l’Enseignement Confessionnel.

L’introduction du recours visé à l’article 98 du décret Missions se fera, **par recommandé**, à l’adresse suivante :

**Conseil de recours – Enseignement confessionnel  
Direction générale de l’enseignement obligatoire  
Bureau 1F140**Rue Lavallée 1  
**1080 BRUXELLES**

Un double de ce courrier devra être adressé par lettre recommandée à la Direction de l’établissement, le jour même de l’envoi à l’Administration.



Feuille à remettre à l’éducateur de niveau au plus tard **le vendredi 2 juin 2023**

Je soussigné : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Père-mère-responsable légal\* de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Autorise mon enfant à quitter l’école quand l’examen est terminé\*
* Souhaite que mon enfant soit encadré à l’étude

Déclare avoir bien pris connaissance des modalités de recours

Date :

Signature :

\*biffer les mentions inutiles